

Annexe III

Barème de rémunération des directeurs d'hôpitaux privés reconnus d'intérêt public (valeur au 1^{er} janvier 2008)

Catégorie de directeur selon annexe II	Salaire minimum indicatif	Salaire maximum
Directeur / Directeur général 1 D1	160'000.-	190'000.-
Directeur général 2 D2	190'000.-	220'000.-
Directeur général 3 D3	220'000.-	250'000.-